



PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DES POLITIQUES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE FORMATION ET D'EMPLOI – TUNISIE 2023

Clause de non-responsabilité

Le présent document a été mise à jour par Donatella Di Vozzo, ETF, en novembre 2023.

Son contenu relève de la seule responsabilité de la Fondation européenne pour la formation (ETF) et ne reflète pas nécessairement les points de vue des institutions de l'Union européenne.

© Fondation européenne pour la formation, 2024

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.



SYNTHÈSE

Depuis juillet 2022, la Tunisie est entrée dans une nouvelle phase avec l'adoption d'une nouvelle Constitution, introduisant un régime présidentiel et un système législatif bicaméral. Les deux tours des élections législatives se sont déroulés en décembre 2022 et janvier 2023, le 13 mars marquant le début de la première session du nouveau Parlement. De récents décrets-lois portant sur les élections municipales et les nouveaux conseils locaux ont servi de point de départ à l'installation de la deuxième Chambre législative prévue par la Constitution.

La Tunisie est un pays ayant un niveau de revenu modeste à intermédiaire. En raison principalement de la COVID-19 et de l'impact de la guerre en Ukraine sur les prix, le pays est entré dans une crise financière critique et prolongée. Comme évoqué ci-dessus, cette situation a entraîné des agitations sociales et politiques et une incertitude, lesquelles sont venues accentuer les disparités géographiques et fragiliser la capacité du pays à créer des emplois décents et à connaître une reprise vigoureuse.

L'éducation était et reste un droit universel: comme le stipule la Constitution, elle est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. La loi relative à l'éducation fait de celle-ci une priorité absolue pour le pays et considère qu'elle est un droit fondamental, offrant de meilleures perspectives sociales et un meilleur développement. Des efforts et des ressources financières considérables ont été investis dans l'éducation, principalement pour accroître l'accès et l'alphabétisation. Des problèmes importants subsistent néanmoins dans le domaine de la qualité, de l'efficacité et du décrochage scolaire qui a connu une tendance haussière dans la dernière année, plus un taux de niveau d'éducation qui demeure bas.

Le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels, après avoir été, durant une courte période, confié au ministère de la jeunesse et du sport, a été placé sous la responsabilité du ministère de l'emploi. Le ministère de l'emploi et de l'EFP mène des consultations en vue de mettre à jour la loi de 2008 sur l'EFP, ainsi que d'autres lois et règlements connexes. Il a pour objectif d'impulser un nouvel élan dans le système, d'améliorer la qualité et de doter les jeunes des compétences nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs du marché du travail. À cette fin, le dialogue social tripartite, déjà formalisé dans le domaine de l'EFP, devrait être davantage renforcé et les besoins en compétences recensés et analysés régulièrement.

Le ministère a également réalisé d'importants progrès dans le développement d'un esprit d'entreprise grâce à un processus qui a conduit, en 2021, à la labellisation de neuf centres d'EFP en tant que centres d'EFP entrepreneuriaux. De nombreux efforts ont également été consentis pour réformer les systèmes de certification et d'assurance qualité.

Malgré la demande d'éducation et de formation continues, de mise à niveau des compétences et de reconversion professionnelle, des politiques globales en matière d'EFP continus font défaut et le système demeure fragmenté. Cela se reflète également dans un taux bas de participation à l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Le marché du travail tunisien a été gravement touché par la COVID-19, qui a aggravé les problèmes préexistants et a frappé certains secteurs économiques, qui ont historiquement contribué à la croissance (le tourisme, par exemple). La guerre en Ukraine et les crises énergétique et alimentaire qui en ont résulté ont eu un impact supplémentaire sur l'économie tunisienne et sur les conditions de vie en général.

Les taux d'activité au sein de la population âgée de 15 ans et plus restent faibles, en dépit de légères améliorations du côté des femmes. Pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans, une baisse importante des taux d'activité a été observée depuis 2020 en raison des conséquences économiques de la pandémie, qui ont découragé les jeunes à rechercher activement un emploi.



Le nombre de personnes sans emploi et ne suivant ni études ni formation (NEET) est également en hausse, bien qu'en Tunisie, le phénomène semble toucher aussi bien les femmes que les hommes, contrairement à d'autres pays d'Afrique du Nord et du Machrek.



1. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES POLITIQUES, DÉMOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Évolution politique

En juillet 2022, la Tunisie est entrée dans une nouvelle phase avec l'adoption d'une nouvelle Constitution, introduisant un régime présidentiel et un système législatif bicaméral. Les deux tours des élections législatives se sont déroulés en décembre 2022 et janvier 2023, le 13 mars marquant le début de la première session du nouveau Parlement. De récents décrets-lois portant sur les élections municipales et les nouveaux conseils locaux ont servi de point de départ à l'installation de la deuxième Chambre législative prévue par la Constitution.

L'Union européenne a signé en juillet 2023 un accord de partenariat global avec la Tunisie, qui porte sur quatre axes de coopération: i) renforcement des liens économiques et commerciaux; ii) partenariat énergétique durable et compétitif; iii) migration ; iv) rapprochement entre les peuples. En même temps, un mémorandum d'entente a été signé entre le Commissaire européen en charge du voisinage et de l'élargissement, Olivér Várhelyi, et le secrétaire-général du ministère des affaires étrangères, des migrations et des Tunisiens de l'étranger, Mounir Ben Rjiba, qui ouvre un nouveau chapitre dans les relations entre l'Union européenne et la Tunisie. Le mémorandum d'entente s'articule autour de cinq piliers: stabilité macro-économique, commerce et investissements, transition énergétique verte, rapprochement entre les peuples, migration et mobilité. Il sera mis en œuvre dans le cadre des différents volets de la coopération entre l'Union européenne et la Tunisie, conformément aux règlements et procédures applicables en la matière.

Au moment de la rédaction de cette fiche, les relations politiques entre le président de la Tunisie et les institutions de l'UE restent tendues, suite au rejet, en septembre 2023, de la visite d'une délégation du Parlement Européen par les autorités tunisiennes. Récemment, des manifestations pro-palestiniennes ont également attiré l'attention sur le fait que l'un des facteurs qui rend ces relations difficiles est lié au conflit entre Israël et le Hamas dans la bande de Gaza.

Démographie

En 2022, la Tunisie comptait une population totale de 12 356 000 habitants, témoignant dès lors d'une évolution à la hausse au cours de ces 10 dernières années. La taille relative de la population jeune était de 20,2 % en 2022, en baisse constante depuis 2010 (27 %), ce qui laisse présager que la Tunisie, qui compte actuellement une importante population jeune, deviendra bientôt une nation dont la structure par âge est en phase de transition, avec une espérance de vie moyenne plus longue (77 ans au total, 75 ans pour les hommes et 79 ans pour les femmes) (base de données de la Banque mondiale, 2020a) et un taux de fécondité en baisse (Banque mondiale, 2020b). Cette structure démographique et ces prévisions de changement exercent une pression considérable sur les décideurs politiques à court et moyen termes pour ce qui est de la mise en place d'un système éducatif adapté et de la création d'emplois. À plus long terme, les dépenses liées à la santé et aux pensions constitueront les principaux enjeux.

Les taux de migration ont augmenté au cours des 20 dernières années, passant de 5 % en 2000 à 7,6 % en 2022 (DAES ONU, 2020). Les envois de fonds ont augmenté depuis le milieu des années 1990, atteignant 5,4 % du PIB en 2020. Les pourcentages de migrants masculins et féminins sont restés relativement stables ces 20 dernières années, mais avec une tendance à la hausse persistante de la migration des femmes depuis 1990 (qui représentent jusqu'à 44,3 % du total des migrants). Cela vaut tout particulièrement pour les femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (OCDE, 2018 et ETF, 2022a).



La migration s'explique principalement par des motifs économiques, les migrants étant animés par l'espoir de trouver de meilleures conditions économiques, ainsi que par les possibilités que leur offrent les marchés du travail à l'étranger, en particulier pour les Tunisiens hautement qualifiés (ETF, 2022a).

Principales évolutions économiques

La Tunisie est un pays ayant un niveau de revenu modeste à intermédiaire. La hausse au niveau mondial des prix énergétiques et alimentaires a fortement ralenti la reprise économique de la Tunisie au cours de la dernière année. Pour la sixième année consécutive, le taux de précipitations est inférieur à la moyenne. Cela a compromis la production agricole tunisienne et a ralenti encore une fois une reprise économique déjà limitée. L'économie tunisienne a connu une croissance en termes réels de 1,2 % au premier semestre 2023, soit la moitié du taux de 2022 et près d'un quart du taux de 2021. La sécheresse a aggravé une reprise difficile, marquée par un financement extérieur incertain et des obstacles réglementaires à la croissance persistants.

Réponse au changement climatique en chiffres

Les besoins de financement de la Tunisie pour répondre de manière adéquate au changement climatique sont estimés à environ 24,4 milliards d'USD sur la période 2020–2030: les coûts d'adaptation sont estimés à 4,22 milliards d'USD; les coûts d'atténuation à 14,39 milliards d'USD et les pertes et dommages à 4.99 milliards d'USD. Il existe un éventail prometteur d'options pour associer le secteur privé: i) les marchés financiers (les obligations vertes et le marché du carbone); ii) le financement «basé sur les résultats» pouvant servir de catalyseur aux instruments de financement mixte (public plus privé); iii) le financement islamique; et iv) les produits financiers adaptés aux expatriés pour transformer les envois de fonds en investissements verts. Cependant, la participation du secteur privé au financement climatique en Tunisie est à peine engagée. Les obstacles comprennent le manque de visibilité sur la rentabilité des projets verts; des difficultés à évaluer les risques et à les tarifer; les horizons d'investissement qui peuvent être très longs; et la quantification des bénéfices. De nouveaux cadres réglementaires et des incitations gouvernementales seront essentiels pour canaliser les financements privés vers la croissance verte. La Tunisie possède une façade maritime d'environ 1 300 kilomètres, qui contribue à faire vivre plus des deux tiers de ses 12 millions d'habitants. Le capital naturel de la Tunisie présente d'énormes potentiels pour diverses formes d'énergie verte, solaire et éolienne, l'écotourisme ou l'agriculture biologique. Le pays détient également d'importants gisements de phosphate et d'hydrocarbures largement sous-exploités.

Source : Perspectives économiques en Afrique, Banque Africaine de Développement 2023

La croissance du PIB de la Tunisie en 2023 devrait approcher les 2,3 %, avec une variation considérable en fonction de l'avancement des conditions de financement et des réformes structurelles. Une réforme critique consiste à supprimer progressivement les subventions énergétiques, devenues de plus en plus coûteuses, représentant en moyenne 2,1 % du PIB au cours de la dernière décennie et ayant bondi à 5,3 % en 2022. Cela permettrait de faire face à la crise macroéconomique, d'améliorer la performance du secteur de l'énergie et de stimuler la production d'énergie renouvelable. Cependant, il est nécessaire de minimiser l'impact de la réforme sur les ménages vulnérables en établissant des tarifs et des transferts stables.

L'économie de la Tunisie a été affectée par divers défis, notamment un déficit commercial plus élevé et des subventions aux consommateurs. L'accès limité du pays au financement international a rendu le financement local de la dette difficile. De plus, le taux d'inflation en Tunisie a atteint 10,4 % en février 2023, son taux le plus élevé depuis plus de trois décennies, largement en raison de la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation. Ces facteurs ont exercé une pression significative sur l'économie, rendant d'autant plus urgente la mise en place de réformes visant à promouvoir une croissance durable.

Les pénuries de produits de base se sont poursuivies, en partie générées par le système de subventions et la baisse de la production agricole, qui ont également accru la dette des entreprises publiques commercialisant les biens importés subventionnés (Banque Mondiale, 2023).



La contribution des différents secteurs au PIB témoigne de la position dominante et croissante du secteur des services depuis 2010 (55,9%), avec de petites fluctuations depuis 2020 (de 60,2 % en 2020 à 60,1 % en 2021 et ensuite à 60,3% en 2022, INS). Même si le poids relatif des autres secteurs reste mineur, le secteur de l'agriculture a enregistré une augmentation constante depuis plusieurs années, de 6,8% en 2010 à 10,1% en 2022. Au contraire, la part du secteur industriel dans le PIB a fortement baissé de 29,5% en 2010 à 21,5 % en 2020, avec une petite amélioration en 2022, 23% (INS).

La majorité des grandes entreprises demeurent aux mains de l'État et l'administration publique domine. En dehors du secteur public, l'économie tunisienne se caractérise par un niveau d'informalité élevé et par un grand nombre de micro, petites et moyennes entreprises. Ces dernières ne proposent pas d'emplois ou offrent des emplois peu qualifiés et présentent une faible capacité de croissance et d'innovation, avec de faibles niveaux de création d'emplois, même durant les périodes de croissance soutenue.

L'informalité est très répandue. D'après l'Economic Research Forum (ERF, 2022a), 44,8 % des actifs travaillent dans le secteur informel, 42,5 % sont des entrepreneurs indépendants ou des employeurs et les 6 % restants sont des travailleurs familiaux non rémunérés. La probabilité de travailler dans le secteur informel dépend de l'état civil, de l'âge et du niveau d'éducation des personnes (ERF, 2022b). Les secteurs que l'informalité caractérise le plus sont l'agriculture et la pêche, suivis de la construction et des travaux publics.

Principales questions sociales

La Tunisie connaît des disparités et des troubles sociaux depuis avant la révolution de 2011, qui sont principalement liés à des facteurs économiques. Les réformes mises en œuvre après la révolution n'ont malheureusement pas permis de résoudre les problèmes sociaux persistants, ce qui a entraîné une recrudescence des protestations et des agitations sociales. Les conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 ont presque entraîné l'effondrement du pays.

La Tunisie continue de souffrir de disparités socioéconomiques, y compris en termes de développement humain et commercial local. Le Plan national de développement 2016-2020 a fixé des objectifs et des cibles spécifiques pour remédier à la situation économique. Cependant, conjugués aux ralentissements liés à la COVID-19, ces objectifs se sont révélés irréalistes.

Les régions côtières sont beaucoup plus développées et représentent 80 % des régions urbaines et 90 % de l'emploi. L'accès aux services, y compris à l'éducation, reflète ces disparités. On estime que le taux de pauvreté est passé de 14 % en 2020 à 21 % en 2021 (Carnegie pour la paix internationale, 2021). Cette situation survient après une période durant laquelle la pauvreté a diminué, passant de 20,5 % en 2010 à 13,8 % en 2019, notamment grâce à une diminution de la pauvreté rurale (Banque mondiale, 2022b).

La Tunisie a également connu d'importants flux migratoires, non seulement de personnes souhaitant quitter le pays, souvent illégalement et au péril de leur vie, pour de meilleures perspectives socio-économiques à l'étranger, mais aussi de personnes en provenance des pays d'Afrique subsaharienne, transitant par la Tunisie ou se rendant en Tunisie comme destination finale (Human Rights Watch, 2022).



2. ÉDUCATION ET FORMATION

2.1 Tendances et défis

Stratégie éducative et cadre juridique pour l'éducation

L'éducation reste un droit universel et est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans (article 44 de la nouvelle Constitution). La loi relative à l'éducation (n° 2002-80 du 23 juillet 2002) fait de l'éducation une priorité pour le pays, en ce qu'elle peut offrir aux personnes de meilleures perspectives de développement social et professionnel.

Le secteur de l'éducation comprend les cycles primaire et secondaire, l'enseignement et la formation professionnels (EFP) et l'enseignement supérieur. Si de nombreux ministères et agences sectoriels participent à la gestion des différents sous-secteurs de l'éducation, la coopération interinstitutionnelle, elle, relève toujours du défi. C'est pourquoi il est difficile de développer une vision et une stratégie globales pour l'apprentissage tout au long de la vie et d'exploiter pleinement le potentiel du capital humain en Tunisie.

Le dernier plan concernant le secteur de l'éducation couvrait la période 2016-2020 au cours de laquelle des efforts considérables ont été consentis pour accroître les niveaux d'accès et d'alphabétisation. D'importants problèmes subsistent néanmoins dans le domaine de la qualité, de l'efficacité et du décrochage scolaire. En ce qui concerne ce dernier, la Tunisie a enregistré une tendance à la hausse dans la population totale, car il est passé de 29,7 % en 2021 à 32,4 % en 2022. Ce phénomène touche particulièrement les hommes, pour lesquels le taux est passé de 35,2 % en 2021 à 37,6 % en 2022. Il faut néanmoins noter que les taux qui comprennent hommes et femmes, bien qu'assez élevés en 2020, sans doute en raison de l'épidémie de Covid-19, ont diminué depuis 2010, preuve des efforts mis en place par le gouvernement tunisien pour retenir les jeunes à l'école et leur donner une éducation et de meilleures perspectives.

En revanche, le taux d'éducation de la population âgée de 15 ans et plus reste en majorité bas, avec un taux de 58,6 % en 2022 (il était de 58,5 % en 2021). Les taux correspondant aux niveaux moyen et élevé étaient respectivement de 24,5 % et de 16 ; 9 % en 2022, avec une légère amélioration par rapport à 2021.

Dépenses d'éducation

La Tunisie, qui consacre 6 % de son PIB et 22,7 % de son budget public à l'éducation, est en très bonne voie pour atteindre les objectifs de la déclaration d'Incheon de 2015. En effet, il est recommandé dans cette déclaration que les gouvernements nationaux consacrent entre 4 et 6 % de leur PIB et/ou 15 à 20 % de leurs dépenses publiques totales à l'éducation, avec un accent particulier sur l'éducation de base. La priorité politique accordée à l'éducation se traduit également par le fait que, parmi les secteurs sociaux, c'est l'éducation qui absorbe les dépenses publiques les plus élevées, avec une moyenne de 22 % au cours de la dernière décennie, et 28 % environ en 2021. La principale source de financement de l'éducation est le gouvernement, moins de 1 % du budget total alloué à l'éducation provenant de financements extérieurs depuis 2012 (UNICEF, 2021, p. 2).

En 2021, les dépenses récurrentes ont absorbé 93 % du budget de l'éducation publique, ne laissant que 7 % pour les dépenses d'investissement. La majorité du budget récurrent est consacrée aux salaires (83 % en 2019, UNICEF, 2021), ce qui laisse peu de moyens financiers pour soutenir la qualité et la gouvernance. Par rapport à l'enseignement primaire (dont le budget reste inférieur à celui recommandé dans le Partenariat mondial pour l'éducation), l'enseignement secondaire absorbe la majeure partie du budget alloué à l'éducation.



Accès, participation et décrochage scolaire

Les taux nets de scolarisation ne sont disponibles que pour l'enseignement primaire et supérieur. Aucune diminution n'a été constatée depuis 2012, avec des taux à 98,4 % en 2021 et à 32,8 % pour l'enseignement supérieur (Institut de statistiques de l'UNESCO, ISU, 2021).

Les niveaux d'études dans l'enseignement moyen et supérieur atteints par la population ont augmenté, tandis qu'ils ont légèrement diminué pour les faibles niveaux d'éducation. Dans le cas des femmes, le niveau d'études supérieures atteint est resté relativement stable, avec 19,2 % en 2020 et 18,2 % en 2021, après avoir bondi de 11,9 % en 2010 à 18,1 % en 2019. Depuis 2016, ce niveau est systématiquement supérieur à celui des hommes (INS).

Comme indiqué plus haut, le décrochage scolaire reste un problème crucial pour la Tunisie, qui enregistrait en 2022 des taux plus élevés qu'en 2021, bien que ce taux se soit amélioré au fil des ans. L'observation des tendances en 2021 montre un taux plus élevé pour les hommes ainsi que pour les femmes (respectivement 35,2 % et 23,9 % en 2021, et 37,6 % et 25,4 % en 2022, INS).

Les dépenses relativement élevées consacrées à l'éducation n'ont pas d'incidence majeure sur la qualité des résultats qui montrent un taux de chômage élevé des diplômés ayant des niveaux d'éducation moyen à élevé

Depuis 2015, la Tunisie n'a plus participé aux tests PISA. En conséquence, les données ne fournissent pas suffisamment d'informations actualisées pour produire une analyse.

Jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation (NEET)

Le taux de NEET en Tunisie a connu une forte hausse au cours des dix dernières années. Si on considère l'année 2019 (pré covid-19), le taux était de 32.0% (31.0 pour les hommes et 33.0 pour les femmes) pour augmenter en 2022 jusqu'à atteindre 41.2% (41.7 hommes et 40.0 femmes).

2.2 EFP initial et éducation et formation des adultes

Cadre stratégique et juridique de l'EFP initial et de l'éducation et de la formation des adultes

Le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels a connu des difficultés d'avancement dans certains chantiers de réforme prioritaires qui peuvent être liées à deux facteurs principaux. Le premier est l'absence de ministre de l'emploi et de la formation professionnelle depuis février 2023, après une période de mandat assez courte qui a eu une incidence négative sur la continuité décisionnelle et l'orientation stratégique. Le deuxième, lié au premier, est l'absence de stratégie en matière de pilotage sectoriel, la dernière stratégie ayant expiré en 2020. Celle-ci visait, grâce à des projets spécifiques et au soutien de la communauté des bailleurs de fonds, à remédier aux questions et aux défis critiques du secteur de l'EFP, parmi lesquels figurent l'attractivité de la profession, le développement professionnel des enseignants, l'amélioration de l'esprit d'entreprise et le renforcement du suivi et de l'évaluation.

En octobre 2021, le ministre de l'emploi et de l'EFP avait lancé une consultation sur le cadre stratégique et la nécessité de moderniser le cadre juridique. La loi de 2008 sur l'EFP est en cours de révision depuis quelques années, tout comme d'autres lois et règlements connexes. L'objectif est d'impulser un nouvel élan dans le système, d'améliorer la qualité et de doter les jeunes des compétences nécessaires pour répondre au marché du travail actuel et futur. À cette fin, le dialogue social tripartite, déjà formalisé, dans le domaine de l'EFP devrait être davantage renforcé et les besoins en compétences recensés et analysés régulièrement.

Le développement d'un esprit d'entreprise peut s'appuyer sur les résultats importants obtenus dans le développement et la labellisation des centres d'EFP entrepreneuriaux. En novembre 2021, neuf centres d'EFP ont reçu ce label au terme d'un processus long de sept ans, soutenus par le



processus de réforme stratégique du ministère et par la Fondation européenne pour la formation (ETF).

Malgré une demande d'éducation et de formation continues, de mise à niveau des compétences et de reconversion professionnelle, des politiques globales en matière d'EFP continus font défaut et le système demeure dès lors fragmenté.

La formation professionnelle continue est coordonnée par le Centre national de formation continue et de promotion professionnelle (CNFCPP). L'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI), le service public de l'emploi tunisien, est quant à elle chargée de la formation des demandeurs d'emploi au chômage aux termes des mesures actives du marché du travail.

Les possibilités d'apprentissage non formel pour les adultes sont principalement proposées dans le domaine de l'alphabétisation et de l'habileté numérique, principalement par des organisations de la société civile. L'institut DVV International mène des activités en Tunisie pour promouvoir la participation sociale et économique des adultes, et plus particulièrement des femmes. Ce n'est que récemment que l'éducation et la formation des adultes ont acquis de l'importance en Tunisie, ce qui est également lié au vieillissement de la population et à la pénurie de travailleurs qualifiés. La conférence CONFINTEA 2022 a permis d'orienter la réflexion et les travaux politiques dans ce domaine.

Gouvernance et modalités de financement de l'EFP

L'EFP représente un sous-secteur du système éducatif global. Entre 2020 et 2021, pendant 18 mois environ, ce secteur avait été placé sous la responsabilité du ministère de la jeunesse et des sports. Il est cependant revenu dans le giron du ministère de l'emploi, lequel porte désormais le nom de ministère de l'emploi et de la formation professionnelle (MEFP). Comme anticipé dans la section précédente, en février 2023, le ministre de l'emploi et de l'enseignement et la formation professionnels a été démis par le président sans être remplacé.

Plusieurs agences sont sous tutelle de ce ministère, notamment:

- 1. l'Agence tunisienne de la formation professionnelle (ATFP), qui gère 136 centres EFP et couvre 300 domaines d'études;
- 2. le Centre national de formation de formateurs et d'ingénierie de formation (CENAFIFF), responsable du développement pédagogique et des programmes d'études;
- 3. le Centre national de formation continue et de promotion professionnelle (CNFCPP);
- 4. l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI);
- 5. l'Observatoire national de l'emploi et des qualifications (ONEQ), qui assiste le ministère dans l'élaboration et le suivi de la stratégie et des politiques et génère des études et des analyses.

L'EFP est dispensé aux niveaux initial et continu. L'EFP initial, placé sous l'égide du MEFP, englobe quatre niveaux (*Certificat de compétence, Certificat d'aptitude professionnelle, Brevet de technicien professionnel, Brevet de technicien supérieur*). Il est dispensé aux niveaux de l'enseignement secondaire supérieur et postsecondaire. Il joue par ailleurs un rôle dans le perfectionnement et la reconversion professionnelle des adultes. L'enseignement supérieur propose à la fois une formation professionnelle académique et non académique.

Les centres de formation publics dans des domaines tels que l'agriculture, le tourisme, l'artisanat, la santé ou la défense relèvent de différents ministères sectoriels, ce qui rend la gestion de chaque sous-secteur extrêmement complexe. Par ailleurs, de nombreux centres de formation privés sont opérationnels en Tunisie.

Le fait que l'EFP ne soit pas bien intégré dans le système éducatif global et entretienne des liens limités avec les autres sous-secteurs de l'éducation, restreint les parcours d'apprentissage des étudiants de l'EFP leur permettant de se déplacer de manière flexible sur le plan horizontal et vertical d'un niveau à l'autre (ETF, 2021b).



Sur la base d'une analyse préliminaire de la loi budgétaire 2022, le budget alloué au MEFP pour l'emploi et l'EFP s'élève à près de 2 % du budget national total. Ce montant n'inclut pas les ressources financières affectées à la formation par chaque ministère sectoriel ou leurs agences ou institutions travaillant dans ce domaine. Les allocations à l'EFP et aux politiques de l'emploi sont nettement inférieures aux enveloppes dédiées à l'enseignement général (14 % du budget national) et à l'enseignement supérieur (4 %).

Au sein du MEFP, plus de 45 % des ressources financières sont consacrées au programme de formation professionnelle, suivi des opérations (39 %), de l'engagement avec le secteur privé (12 %) et du renforcement des capacités (près de 3 %). Il convient de mentionner qu'une proportion supplémentaire de 0,4 % du budget total est également consacrée au soutien direct à la jeunesse sous l'égide du ministère de la jeunesse et des sports (décret, 2021-21).

Certifications, validation et reconnaissance des compétences

En 2009, la Tunisie a adopté la classification nationale des qualifications (CNQ), un cadre de référence destiné à relier les certificats et diplômes délivrés par différentes institutions aux niveaux de certification correspondants (décret présidentiel 2009-2139 du 8 juillet 2009). La mise en œuvre de la CNQ couvre les différents piliers du système d'éducation et de formation, mais avec un succès limité jusqu'alors en ce qui concerne l'établissement de liens entre les différents parcours d'apprentissage.

Depuis quelques années, le MEFP met au point un registre des certifications dans le cadre du processus global de réforme des certifications, ce qui inclut la mise en application de la CNQ. Les travaux en sont au stade initial.

La validation et la reconnaissance des compétences acquises grâce à l'apprentissage non formel et informel ont été expérimentées pour certaines certifications sectorielles. Bien que le ministère accorde une grande priorité à cette question, en raison du nombre plus élevé de migrants, les programmes connexes ne sont pas encore mis en œuvre à plus grande échelle.

La Tunisie fait également partie du cadre continental africain des certifications (ACQF). La CNQ et le registre des certifications pourraient être reliés à l'ACQF ainsi qu'au cadre européen des certifications.

Qualité et assurance qualité

La direction de l'évaluation et de la qualité de l'éducation du MEFP est chargée d'assurer l'assurance qualité de l'EFP. Elle inclut un «produit», c'est-à-dire la conformité des acquis d'apprentissage avec les descripteurs connexes dans la classification nationale des certifications, ainsi qu'un «processus» qui garantit l'adoption d'une approche de la qualité dans les établissements de formation. Ce processus est fondé sur le référentiel national de la qualité de la formation professionnelle (RNQFP). Ce référentiel a été mis au point au format numérique il y a quelques années, mais n'a jamais été pleinement utilisé et nécessite désormais des révisions.

Les mécanismes d'assurance qualité des prestataires de formation varient selon qu'il s'agit d'établissements publics ou privés. L'Agence tunisienne de la formation professionnelle (ATFP) encourage les établissements publics sous son égide à utiliser le RNQFP. Cependant, il s'agit là d'une démarche basée sur le volontariat. L'ATFP a commencé à mettre à jour ses huit normes de procédure d'assurance qualité, en introduisant un processus de numérisation, afin de pouvoir positionner ses centres EFP dans les normes du RNQFP.

Il est important d'étendre le recours au RNQFP à l'ensemble des institutions publiques et privées; telle est d'ailleurs l'une des priorités du ministère pour les années à venir. Il convient également de noter que les institutions privées sont libres d'adopter leurs procédures et processus d'assurance qualité (ETF, 2021a).

Le ministère contrôle les indicateurs de performance, le système des diplômes et certificats, la qualité des prestataires de formation ainsi que la formation des formateurs. Les indicateurs de performance comprennent le nombre d'apprenants et leurs taux de réussite, l'emploi des diplômés en fonction de



leurs niveaux de qualification et du secteur d'activité dans lequel ils sont employés, et les taux de chômage selon les niveaux d'éducation/de certification. L'unité ministérielle chargée de la gestion budgétaire par objectifs publie ces données dans des rapports annuels de performance (GBO, 2022).

Les certifications et leur qualité font également l'objet d'un suivi au moyen d'un système spécifique développé par le programme PEFESE¹ de l'UE. Aux fins d'améliorer la qualité des certificats délivrés à la suite d'une formation initiale, un projet a été lancé pour normaliser le système de reconnaissance des diplômes, y compris dans les domaines de la formation et de la certification des acquis d'apprentissage (ETF, 2021a).

Modalités de formation par le travail

Le système tunisien inclut trois types de programmes de formation par le travail: l'apprentissage, la formation en alternance et les stages. La formation en alternance est celle qui concerne le plus grand nombre d'étudiants dans la modalité de la formation par le travail (79 %), suivie par la formation résidentielle (15 %) et l'apprentissage (6 %) (ONEQ et MEFP, 2018).

La formation en alternance est une bonne alternative aux études à temps plein en centre de formation. En effet, elle aide les étudiants à se familiariser avec la culture du travail et avec les technologies utilisées par les entreprises, à se lancer dans des projets concrets et à acquérir des compétences pratiques. L'investissement dans ce système repose sur l'idée d'investir dans les compétences futures. Cependant, malgré les accords de partenariat conclus avec les entreprises, la formation en alternance demeure peu développée en Tunisie. Les étudiants ont parfois du mal à obtenir des places de stage en entreprise. Quelques secteurs qui offrent des conditions de travail moins attrayantes, comme l'industrie du cuir, proposent généralement plus de places de formation et les jeunes trouvent plus facilement un emploi dans ces filières, parfois même avant d'avoir achevé leur programme d'EFP (Chelbi, 2017).

Avant la crise de la COVID-19, le secteur textile et le tourisme montraient des signaux positifs de reprise. Il y a dix ans, le secteur textile était en déclin: les matériaux et les équipements étaient tombés en désuétude et les investissements avaient chuté. Mais avec la reprise du secteur, les investissements avaient repris. Des tendances similaires étaient observées dans l'industrie du tourisme. Compte tenu du rôle important que la formation en alternance peut jouer dans l'acquisition des compétences nécessaires des futurs salariés, de nouveaux partenariats ont été développés avec les entreprises. Cette démarche a débouché sur la signature d'accords avec des centres de formation, l'organisation de stages, l'attribution de mentors en entreprise et la rémunération du travail des étudiants (Ferchichi, 2019). La récente crise de la COVID-19 est venue mettre un coup d'arrêt à ces évolutions positives. Les conséquences pour le système de formation en alternance pourraient être désastreuses, car les secteurs économiques, en particulier le tourisme, sont confrontés à une surabondance d'effectifs et de demandeurs d'emploi et à une insuffisance de recettes/visiteurs.

L'étude menée par l'ETF en 2019 sur la formation par le travail met en évidence cinq problématiques: i) la présence de différents problèmes de gouvernance et de financement; ii) la réticence croissante des formateurs et les conseillers en apprentissage des centres de formation à se rendre dans l'entreprise pour suivre les jeunes; iii) la communication, un domaine dans lequel les centres ont fait peu d'efforts et où les organismes de contrôle publics n'ont pas été très efficaces; iv) l'absence de tuteurs formés disponibles pour former et encadrer les stagiaires dans les entreprises; et v) la mobilité, qui peut être considérée sous deux angles: la mobilité entre les régions et la mobilité entre les pays (Chelbi, 2017).

¹ Programme d'appui budgétaire aux secteurs « éducation/formation - enseignement supérieur - employabilité des diplômés».



Éducation et compétences numériques

La COVID-19 a accéléré la transition numérique, y compris dans l'éducation et la formation, comme jamais auparavant dans le pays. La Stratégie numérique 2021-2025 comprend cinq axes, dont l'un, «Smart Tunisia», s'intéresse à la capacité du capital humain à dynamiser le passage au numérique de la Tunisie et en faire un pôle de talents pour la création d'emplois et la croissance.

Des actions spécifiques en matière d'éducation et de formation numériques avaient été engagées bien avant l'apparition de la COVID-19, mais pas à une échelle aussi importante que récemment. La société française de télécommunications Orange a créé plusieurs écoles numériques qui mettent des appareils numériques à la disposition des élèves.

En octobre 2020, en Tunisie, seuls 27 % des élèves de l'enseignement primaire disposaient d'une connexion internet pour l'enseignement à domicile, contre 40 % des élèves de l'enseignement moyen/secondaire (Statista, 2020). En mai 2021, 130 écoles primaires et secondaires étaient équipées de plus de 38 000 appareils. Grâce à une hausse des fonds disponibles, des équipements et des outils numériques sont plus facilement disponibles dans les centres et les écoles privés. La fracture numérique reste cependant un problème conséquent pour la Tunisie, qui fait obstacle à l'éducation en ligne et numérique.

Statistiques sur l'éducation et la formation

La Tunisie ne dispose pas d'un système complet d'information sur l'éducation. Certains ministères et institutions connexes collectent des indicateurs spécifiques, tels que le nombre d'étudiants et les notes. Les données sont régulièrement publiées par l'Institut national de la statistique (statistiques sur l'éducation) et les ministères ou institutions concernés (ONEQ dans le cas de l'EFP). Le rapport succinct intitulé *La formation professionnelle en chiffres* a été publié pour la dernière fois en 2020, sur la base de données relatives à l'année 2018.

L'importance du suivi, en particulier du suivi des performances sur la base de critères et d'indicateurs spécifiques, constitue une priorité fondamentale pour le pays et les réformes de l'éducation et de la formation: à titre d'exemple, le suivi faisait partie intégrante du plan d'action pour la réforme de l'EFP. Comme nous l'avons vu ci-dessus, le système d'EFP dispose d'un budget fondé sur les résultats. Toutefois, il doit encore être pleinement mis en œuvre.

Si des données existent et sont régulièrement recueillies, elles ne sont pas toujours facilement accessibles. Qui plus est, l'absence de systèmes et de bases de données numérisés complexifie l'analyse et l'évaluation des tendances et des problèmes éventuels concernant les politiques.



3. MARCHÉ DU TRAVAIL ET EMPLOI

3.1 Tendances et défis

Caractéristiques du marché du travail

Le marché du travail tunisien a été gravement touché par la COVID-19, qui a aggravé les problèmes spécifiques et persistants et a frappé certains secteurs économiques qui ont contribué à la croissance (le tourisme par exemple).

Les taux d'activité au sein de la population âgée de 15 ans et plus restent constamment faibles et ne dépassent pas les 47 % depuis plus de 5 ans, en dépit de légères améliorations du côté des femmes (en hausse de 24,8 % en 2010 à 28,6 % en 2021, INS). Pour la population jeune (âgée de 15 à 24 ans), une forte baisse des taux d'activité peut être observée depuis 2020 puisqu'ils sont passés de 35,7 % en 2020 à 26,5 % en 2021 (INS). Cela peut être associé aux conséquences de la COVID-19 sur l'économie, qui ont découragé les jeunes à rechercher activement un emploi.

L'emploi par niveau d'éducation montre que le taux d'emploi augmente avec le niveau d'éducation, allant de 50,9 % pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé à 35,4 % pour les personnes ayant un faible niveau d'éducation en 2021. Si cela peut également signifier que les personnes ayant un faible niveau d'éducation sont susceptibles de travailler dans le secteur informel, cela montre que les personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur ont plus de chances de trouver un emploi. Il convient d'évaluer si leur poste correspond à leur niveau d'éducation et à leur domaine d'étude. Une étude de l'ETF sur la mesure de l'inadéquation des compétences montre que, pour 2019, la Tunisie a enregistré un fort pourcentage de salariés sous-qualifiés (45 %, ETF, 2022c).

Si l'on considère l'emploi par statut, les salariés représentent la majorité de la population active âgée de 15 ans et plus, ce pourcentage restant relativement stable au fil des ans, à environ 70 % (74,1 % en 2021, suivi d'une petite diminution en 2022, 72,5% INS). Les travailleurs indépendants représentent 27,5 % de la population active (INS, 2022).

Le chômage au sein de la population âgée de 15 ans et plus a enregistré une réduction de 18 % en 2021 à 15,3 % en 2022 (INS). Il s'agit là d'un indicateur encourageant, car c'est la première fois qu'il a connu une baisse depuis 2015. La tendance est la même pour le taux de chômage chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, qui a baissé de 42,2 % en 2021 à 37,2 % en 2022 (INS), avec de faibles différences entre les hommes et les femmes (37,4 % et 36,6 %, respectivement, en 2022).

Ces données témoignent du fait que les jeunes en Tunisie sont confrontés à de multiples problèmes, avec des taux d'inactivité élevés, notamment chez les hommes, des taux élevés de NEET et un taux de chômage très élevé. Cela traduit également le manque d'opportunités sur le marché du travail ainsi que le découragement et la désillusion globaux des jeunes quant à leurs perspectives d'emploi.

Statistiques sur le marché du travail et l'emploi

Des statistiques sur le marché du travail et l'emploi sont régulièrement recueillies et publiées par l'INS (Institut national de la statistique). Cependant, d'après certains indices anecdotiques, l'INS manque de personnel et de ressources suffisantes. Les données sont accessibles sur leur site web ainsi que sur demande. L'ANETI (l'agence pour l'emploi) collecte également des données sur le marché du travail, notamment en analysant les données transmises par l'INS. L'ANETI produit des rapports d'activité annuels qui peuvent être consultés sur son site web. L'ONEQ fournit également des analyses et des rapports réguliers axés sur l'offre de compétences.

Il n'existe pas de système complet d'information sur le marché du travail, pas plus que d'analyses sectorielles systématiques des besoins qui permettraient de mieux faire correspondre l'offre et la demande de compétences.



Le ministère de l'emploi et de la formation a reçu le soutien de l'UE, notamment de l'ONEQ, pour tester une méthodologie sur l'anticipation des besoins en compétences; cette étude pilote est actuellement en cours. Toutefois, les analyses de prévision et d'anticipation, qui incluent l'anticipation des futurs besoins en compétences, ne sont pas appliquées de manière systématique et dans tous les secteurs

Récemment, la BERD a apporté son soutien à la grande entreprise énergétique STEG en Tunisie pour analyser les besoins futurs en matière de compétences dans le secteur. Sur la base de ces résultats et grâce à un financement de la Suisse, la STEG a élaboré son programme 2030 pour le développement des ressources humaines et a signé des accords avec des prestataires de formation aux fins de former son personnel en conséquence.

L'ETF a également produit une analyse des futurs besoins en compétences dans le secteur de l'énergie, à une échelle plus large et en mettant l'accent sur les compétences. Le secteur de l'énergie représente un secteur économique clé qui offrirait des perspectives d'emploi à l'avenir, plus particulièrement dans le contexte de la transition verte.

3.2 Politique de l'emploi et cadres institutionnels

Stratégie et cadre juridique dans le domaine de la politique de l'emploi

Le ministère de l'emploi et de la formation est chargé d'élaborer les priorités et les orientations politiques stratégiques. En 2019, une nouvelle vision de l'emploi pour l'année 2030, telle qu'introduite par le dialogue tripartite instauré par le contrat social, a été élaborée sous la direction d'un comité politique et directeur, avec la participation des partenaires sociaux.

La vision 2030 est toujours en cours d'élaboration et sera pleinement intégrée au cadre national afin de générer de la croissance et de la valeur ajoutée en exploitant le capital humain et les ressources naturelles de manière efficace et efficiente. D'après les informations disponibles sur le site web du ministère, cette vision sera utilisée à l'appui de la rédaction des plans d'action quinquennaux au moyen de mesures innovantes, en tenant compte des transitions numérique et écologique, en vue de surmonter les défis socioéconomiques, politiques et sanitaires de ces dernières années.

Initiatives pour stimuler l'emploi

La Tunisie se caractérise par une tradition de programmes actifs du marché du travail (PAMT). Conformément au décret nº 2019-542 de 2019, les programmes financés par le Fonds national pour l'emploi ont désormais été lancés; ils représentent, pour une partie d'entre eux, un héritage des programmes antérieurs lancés en 2012. Ces programmes permettent aux jeunes de s'inscrire et de suivre des cours de formation pour développer des aptitudes et des compétences qui devraient les aider à trouver un emploi. Ils peuvent également servir à compléter ou finaliser leurs certifications et leurs cours de formation afin d'élargir leurs compétences et de leur offrir davantage de chances de trouver un emploi.

Les trois programmes qui suivent ciblent tous les chômeurs à la recherche d'un emploi.

- Contrat d'initiation à la vie professionnelle; il s'agit d'un placement assorti d'un contrat de 12 mois, renouvelable jusqu'à 24 mois. Toutes les entreprises peuvent avoir accès à ce type de contrat.
- Le contrat-dignité KARAMA encourage les entreprises à recruter des primo-demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur et à les aider à améliorer leurs compétences.
- Le contrat de service civil (CSC) vise à soutenir les diplômés de l'enseignement supérieur qui sont des primo-demandeurs d'emploi en leur permettant de développer leurs aptitudes et compétences pratiques dans un cadre professionnel, et à faciliter leur intégration dans la vie active en tant que salariés ou travailleurs indépendants.



Il convient également de noter que deux de ces mesures ne concernent que les diplômés de l'enseignement supérieur. L'ANETI propose également un service de formation en ligne, appelé <u>ANETI Tkawen</u>, qui offre des formations sur les TIC et les compétences non techniques, principalement dans le but d'encourager le placement professionnel.

Ces programmes sont gérés par l'ANETI, l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant, le principal organisme public non administratif dépendant du ministère de l'emploi et de la formation. D'autres organismes privés, agréés par l'État, peuvent également aider les chômeurs et les demandeurs d'emploi à trouver un poste en Tunisie et à l'étranger.

L'ANETI fournit également un soutien en matière d'orientation professionnelle, de travail indépendant et d'entrepreneuriat. Le gouvernement s'est fixé pour priorité d'encourager l'entrepreneuriat et de soutenir les jeunes entreprises. Les petites et moyennes entreprises (PME) sont frappées de plein fouet par les effets de la COVID-19. D'après une étude de l'Institut arabe des chefs d'entreprises (IACE, 2020) menée au début du printemps 2020, 61 % des entreprises interrogées ont dû réduire leurs effectifs à cause de la crise. En réponse à cette situation exceptionnelle, un certain nombre de programmes de soutien, dont l'IRADA et le PAFIP financés par l'Union européenne, ont réalloué des fonds pour venir en aide aux PME et aux jeunes entrepreneurs, tout en accordant la priorité à la sauvegarde des emplois. L'ANETI a également lancé un programme visant à aider les entreprises à restructurer leurs activités de façon à faire face à la crise de la COVID-19. L'ANETI propose une aide spécifique aux jeunes entreprises (Start Up Act), sous la forme de formations et de prêts.

Malgré l'absence d'un système de suivi et d'évaluation systématique, il est généralement admis que les programmes actifs du marché du travail ont eu un certain impact positif en Tunisie, en particulier pour les jeunes. Les PAMT ont en effet offert des opportunités aux primo-demandeurs d'emploi et aux jeunes souhaitant créer une entreprise. Cependant, il est également reconnu que les résultats en matière de stages et d'amélioration de l'employabilité des bénéficiaires auraient pu être meilleurs au regard de l'investissement public considérable réalisé (OIT, 2018).

Les principales lacunes des PAMT en Tunisie concernent à la fois le public ciblé et la répartition géographique des programmes. En effet, les PAMT s'adressent principalement aux diplômés de l'enseignement supérieur, alors que seuls quelques programmes et services viennent en aide aux personnes peu qualifiées ou défavorisées. De plus, les programmes sont plus facilement accessibles à Tunis et dans les régions côtières. Les régions intérieures sont moins bien desservies, de sorte que le nombre de bénéficiaires des PAMT parmi les chômeurs de longue durée et les personnes peu qualifiées reste faible.

L'absence d'une assurance chômage entraîne aussi un fort déséquilibre. Les ressources ont été de facto réparties de manière inégale entre les différents groupes (par exemple, les femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur par rapport aux femmes sans qualifications formelles) et les différentes régions, ce qui aggrave les dichotomies existantes.

Initiatives visant à accroître la capacité des services publics de l'emploi

Le principal organisme public chargé de proposer des services publics d'emploi est l'ANETI, l'Agence nationale pour l'emploi. D'autres organismes privés apportent également leur aide aux demandeurs d'emploi pour trouver un poste.

Comme évoqué ci-dessus, l'ANETI est la principale agence publique de l'emploi et elle propose i, éventail de services relativement large. Toutefois, malgré l'ampleur de son mandat, les ressources affectées à l'ANETI sont limitées, ce qui l'empêche de mener à bien son rôle de service public de l'emploi pleinement opérationnel. En tant que principal prestataire du service public de l'emploi, l'ANETI a bénéficié des initiatives des bailleurs de fonds, notamment en matière de renforcement des capacités et de soutien au moyen de projets spécifiques ciblant les chômeurs.

L'ANETI travaille actuellement sur la Vision 2030, dans le cadre de laquelle des consultations et évaluations de ses services sont en cours pour lui permettre de refaçonner son avenir. En effet, des



services identiques ou très similaires sont proposés depuis fort longtemps et il conviendrait de moderniser la manière dont ces services sont proposés. Ce processus inclut les retours d'information collectés en interne et les enquêtes auprès des entreprises.

Un processus important de transition numérique est en cours de mise en œuvre, avec le soutien de la Banque mondiale et de l'Union européenne. Il a pour but d'être plus proche des demandeurs d'emploi et des besoins du marché du travail. La charge administrative actuelle des conseillers en matière d'emploi devrait être allégée par la numérisation et l'automatisation de l'inscription, de la mise en correspondance, etc. Ces conseillers pourront alors suivre et orienter les demandeurs dans leur parcours vers l'emploi. Cela devrait également contribuer à l'établissement des profils des demandeurs d'emploi dans l'ensemble du pays, en tirant profit de la présence de l'ANETI dans toutes les régions et en offrant un service moins standardisé et mieux adapté aux différents profils des demandeurs d'emploi. L'utilisation de l'intelligence artificielle est également testée pour la mise en correspondance des offres d'emploi.

L'ANETI travaille également à l'élaboration d'une boîte à outils pour les demandeurs d'emploi désireux de créer leur propre entreprise.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Donatella Di Vozzo, Fondation européenne pour la formation, à l'adresse: Donatella.Di-Vozzo@etf.europa.eu.



TUNISIA: STATISTICAL ANNEX

The Annex includes annual data from 2010, 2015, 2019, 2020, 2021 and 2022 or the last available year.

| | Indicator | | 2010 | 2015 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----|--|-----------------------|----------------------|---------------------|---------|---------------------|---------|---------|
| 1 | Total Population (in thousands) ⁽¹⁾ | | 10895.1 | 11557.8 | 12049.3 | 12161.7 | 12262.9 | 12356.1 |
| 2 | Relative size of youth population (age group 15-24 and denominator age 15-64, %) (1) C | | 27.5 | 23.2 | 20.7 | 20.4 | 20.2 | 20.2 |
| 3 | GDP growth rate (%) | | 3.0 | 1.0 | 1.6 | -8.8 | 4.4 | 2.5 |
| 4 | Gross value added by sector (%) | Agriculture | 6.8 | 9.2 | 9.8 | 10.4 | 10.1 | 10.1 |
| | Sector (70) | Industry | 29.5 | 24.9 | 23.2 | 21.5 | 23.1 | 23.0 |
| | | Services | 55.9 | 58.9 | 59.9 | 60.2 | 60.1 | 60.3 |
| 5 | Public expenditure on education (as % of GDP) | | 6.0 | 6.2 | M.D. | M.D. | M.D. | M.D. |
| 6 | Public expenditure on education (as % of total public expenditure) | | 24.8 | 22.7 | M.D. | M.D. | M.D. | M.D. |
| 7 | Adult Literacy (%) ^C | | 79.1 | 79.0 ⁽⁵⁾ | M.D. | M.D. | 82.7 | M.D. |
| 8 | Educational attainment of total population (aged 15+) (%) | Low ⁽²⁾ | 66.0 | 64.6 | 63.0 | 63.1 | 58.5 | 58.6 |
| | | Medium ⁽³⁾ | 21.5 | 20.7 | 20.5 | 19.5 | 25.1 | 24.5 |
| | | High ⁽⁴⁾ | 12.6 | 14.7 | 16.4 | 17.4 | 16.4 | 16.9 |
| 9 | Early leavers from education and training (aged 18-24) (%) ⁽⁷⁾ | Total | 51.3 | 36.9 | 35.2 | 37.8 ⁽⁸⁾ | 29.7 | 32.4 |
| | | Male | 54.9 | 41.2 | 42.4 | 45.0 ⁽⁸⁾ | 35.2 | 37.6 |
| | | Female | 47.7 | 32.5 | 27.7 | 30.4(8) | 23.9 | 25.4 |
| 10 | NET enrolment rates in secondary education (ISCED level 2-3) (%) | | M.D. | M.D. | M.D. | M.D. | M.D. | M.D. |
| 11 | Share of VET students in upper secondary education (ISCED level 3) (%) | | 9.1 | 9.6 | M.D. | M.D. | M.D. | M.D. |
| 12 | Low achievement in reading, mathematics and science – PISA (%) | Reading | 50.16 ⁽⁶⁾ | 71.6 | N.A. | N.A. | N.A. | N.A. |
| | | Mathematics | 73.57 ⁽⁶⁾ | 74.8 | N.A. | N.A. | N.A. | N.A. |
| | | Science | 53.73 ⁽⁶⁾ | 65.9 | N.A. | N.A. | N.A. | N.A. |
| 13 | Activity rate (aged 15+) | Total | 46.9 | 47.1 | 46.9 | 47.7 ⁽⁸⁾ | 47.0 | 46.0 |
| | (%) ⁽⁷⁾ | Male | 69.5 | 68.8 | 68.0 | 69.8 ⁽⁸⁾ | 66.4 | 65.3 |



| | Indicator | | 2010 | 2015 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----|---|-----------------------|------|---------------------|------|---------------------|------|------|
| | | Female | 24.8 | 26.0 | 26.6 | 26.7(8) | 28.6 | 27.5 |
| 14 | Inactivity rate (aged 15+) (%) ° (7)(10) | Total | 53.1 | 52.9 | 53.1 | 52.3 ⁽⁸⁾ | 53.0 | 54.0 |
| | | Male | 30.5 | 31.2 | 32.0 | 30.2(8) | 33.6 | 34.7 |
| | | Female | 75.2 | 74.0 | 73.4 | 73.3(8) | 71.4 | 72.5 |
| 15 | Employment rate (aged 15+) (%) ⁽⁷⁾ | Total | 40.8 | 39.9 | 39.7 | 40.0(8) | 38.2 | 38.9 |
| | 13+) (%)** | Male | 61.9 | 60.3 | 59.6 | 60.4 ⁽⁸⁾ | 56.2 | 56.7 |
| | | Female | 20.1 | 20.3 | 20.6 | 20.6 ⁽⁸⁾ | 21.8 | 21.8 |
| 16 | Employment rate by educational attainment | Low ⁽²⁾ | 9.3 | 43.4 | 36.9 | 37.1 ⁽⁸⁾ | 35.4 | 36.0 |
| | (aged 15+) (%) ⁽⁷⁾ | Medium ⁽³⁾ | 13.7 | 39.6 | 40.1 | 42.3 ⁽⁸⁾ | 37.7 | 38.1 |
| | | High ⁽⁴⁾ | 22.9 | 23.2 | 50.0 | 48.0 ⁽⁸⁾ | 50.9 | 50.3 |
| 17 | Employment by sector (%) ⁽⁷⁾⁽¹¹⁾ | Agriculture | 17.9 | 15.0 | 13.7 | 14.6(8) | 11.5 | 11.5 |
| | | Industry | 32.9 | 32.8 | 34.4 | 33.4(8) | 32.5 | 32.0 |
| | | Services | 49.2 | 52.2 | 51.9 | 52.0(8) | 56.0 | 56.4 |
| 18 | Incidence of self-employme | ent (%) | 31.4 | 26.8 | 26.3 | 25.9 | 25.9 | 27.5 |
| 19 | Incidence of vulnerable employment (%) | | 24.7 | 20.1 | 19.0 | 19.1 | 19.0 | 20.5 |
| 20 | Unemployment rate (aged 15+) (%) ⁽⁷⁾ | Total | 13.0 | 15.2 ⁽⁹⁾ | 15.3 | 16.2 ⁽⁸⁾ | 18.0 | 15.3 |
| | | Male | 10.9 | 12.4 ⁽⁹⁾ | 12.3 | 13.5 ⁽⁸⁾ | 15.4 | 13.1 |
| | | Female | 18.9 | 22.2 ⁽⁹⁾ | 22.4 | 22.8(8) | 23.6 | 20.5 |
| 21 | Unemployment rate by educational attainment (aged 15+) (%) ⁽⁷⁾ | Low ⁽²⁾ | 9.3 | 8.8 | 9.9 | 10.8(8) | 14.4 | 12.2 |
| | | Medium ⁽³⁾ | 13.7 | 16.3 | 16.1 | 15.6 ⁽⁸⁾ | 19.5 | 15.7 |
| | | High ⁽⁴⁾ | 22.9 | 26.8 | 26.9 | 28.7(8) | 24.2 | 21.9 |
| 22 | Unemployment rate (aged 15-24) (%) ⁽⁷⁾ | Total | 29.4 | 34.0(9) | 34.4 | 35.7(8) | 41.5 | 37.2 |
| | | Male | 27.8 | 33.5 ⁽⁹⁾ | 34.2 | 35.4 ⁽⁸⁾ | 42.2 | 37.4 |
| | | Female | 32.7 | 35.5 ⁽⁹⁾ | 34.5 | 36.2 ⁽⁸⁾ | 40.0 | 36.6 |
| 23 | Proportion of people aged 15–24 not in employment, education or training (NEETs) (%) ⁽⁷⁾ | Total | 25.2 | 29.1 | 32.0 | 30.2 ⁽⁸⁾ | 41.2 | M.D. |
| | | Male | 19.4 | 25.3 | 31.0 | 29.0(8) | 41.7 | M.D. |
| | | Female | 31.2 | 32.8 | 33.0 | 31.4 ⁽⁸⁾ | 40.0 | M.D. |
| 24 | Participation in | Total | 1.8 | 1.3 | 2.2 | 1.2 ⁽⁸⁾ | 1.6 | 1.3 |
| | training/lifelong learning (% aged 25-64) ⁽⁷⁾ | Male | 1.7 | 1.2 | 2.8 | 0.9(8) | 1.3 | 1.1 |



| | Indicator | | 2010 | 2015 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----|-------------------------|--------|-------|-------|-------|--------------------|-------|------|
| | | Female | 1.9 | 1.5 | 3.1 | 1.5 ⁽⁸⁾ | 3.2 | 1.4 |
| 25 | Human Development Index | | 0.720 | 0.733 | 0.745 | 0.737 | 0.731 | M.D. |

Last update: 28/08/2023

Sources:

Indicators 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11: The World Bank, World Development Indicators database

Indicators 7, 10, 11: UNESCO, Institute for Statistics

Indicators 8, 9, 13, 14, 15, 16, 17 (2010, 2019-2022), 18 (2015, 2019-2022), 19 (2015, 2019-2022), 20, 21, 22, 23,

24: Tunisian National Institute of Statistics (INS).

Indicator 12 - OECD PISA 2018 Results (Volume I) Annex B1

Indicator 25 – UNDP

Indicator 17 (2015), 18 (2010), 19 (2010): ILOSTAT

Notes:

- (1) Estimation.
- (2) Low education: No education, ISCED levels 0-2
- (3) Medium education: ISCED levels 3-4
- (4) High education: ISCED levels 5-8
- (5) applies to 2014
- (6) applies to 2009
- (7) applies to second quarter of the year
- (8) applies to third quarter of the year
- (9) provisional data
- (10) 2015-2019: ETF calculation on National Institute of Statistics LFS
- (11) Totals may not add to 100 % due to those not classified in any economic activity

Legend:

C= ETF calculations N.A. = Not Applicable

M.D. = Missing Data



Annex: definitions of Indicators

| | Description | Definition | |
|---|--|--|--|
| 1 | Total population ('000) | The total population is estimated as the number of people having their usual residence in a country on 1 January of the respective year. When information on the usually resident population is not available, countries may report legal or registered residents. | |
| 2 | Relative size of youth population (age group 15–24) (%) | This is the ratio of the youth population (aged 15–24) to the working-age population, usually aged 15–64 (or 15–74 or 15+). | |
| 3 | GDP growth rate (%) | Annual percentage growth rate of GDP at market prices based on constant local currency. Aggregates are based on constant 2010 U.S. dollars. GDP is the sum of gross value added by all resident producers in the economy plus any product taxes and minus any subsidies not included in the value of the products. It is calculated without making deductions for depreciation of fabricated assets or for depletion and degradation of natural resources. | |
| 4 | Gross value added by sector (%) | The share of value added from Agriculture, Industry and Services. Agriculture corresponds to ISIC divisions 1–5 and includes forestry, hunting, and fishing, as well as cultivation of crops and livestock production. Value added is the net output of a sector after adding up all outputs and subtracting intermediate inputs. It is calculated without making deductions for depreciation of fabricated assets or depletion and degradation of natural resources. The origin of value added is determined by the International Standard Industrial Classification (ISIC), revision 3 or 4. Industry corresponds to the International Standard Industrial Classification (ISIC) tabulation categories C-F (revision 3) or tabulation categories B-F (revision 4), and includes mining and quarrying (including oil production), manufacturing, construction, and public utilities (electricity, gas, and water). Services correspond to ISIC divisions 50-99 and they include value added in wholesale and retail trade (including hotels and restaurants), transport, and government, financial, professional, and personal services such as education, health care, and real estate services. Also included are imputed bank service charges, import duties, and any statistical discrepancies noted by national compilers as well as discrepancies arising from rescaling. | |
| 5 | Public expenditure on education (as % of GDP) | Public expenditure on education expressed as a percentage of GDP. Generally, the public sector funds education either by directly bearing the current and capital expenses of educational institutions, or by supporting students and their families with scholarships and public loans as well as by transferring public subsidies for educational activities to private firms or non-profit organisations (transfer to private households and enterprises). Both types of transactions together are reported as total public expenditure on education. | |
| 6 | Public expenditure on education (as % of total public expenditure) | Public expenditure on education expressed as a percentage of total public expenditure. Generally, the public sector funds education either by directly bearing the current and capital expenses of educational institutions, or by supporting students and their families with scholarships and public loans as well as by transferring public subsidies for educational activities to private firms or non-profit organisations (transfer to private households and enterprises). Both types of transactions together are reported as total public expenditure on education. | |
| 7 | Adult literacy (%) | Adult literacy is the percentage of the population aged 15 years and over who can both read and write a short simple statement on his/her everyday life, and understand it. Generally, 'literacy' also encompasses 'numeracy' – the ability to make simple arithmetic calculations. | |



| 8 | Educational attainment of total population (aged 15+) (%) | Educational attainment refers to the highest educational level achieved by individuals expressed as a percentage of all persons in that age group. This is usually measured in terms of the highest educational programme successfully completed, which is typically certified by a recognised qualification. Recognised intermediate qualifications are classified at a lower level than the programme itself. | | | |
|----|--|---|--|--|--|
| 9 | Early leavers from education and training (aged 18-24) (%) | Early leavers from education and training are defined as the percentage of the population aged 18–24 with at most lower secondary education who were not in further education or training during the four weeks preceding the survey. Lower secondary education refers to ISCED 1997 levels 0–2 and 3C short (i.e. programmes lasting under two years) for data up to 2013 and to ISCED 2011 levels 0–2 for data from 2014 onwards. | | | |
| 10 | NET enrolment rates in secondary education (ISCED level 2-3) (%) | This indicator covers the enrolments in a in a given level of education of children/youths belonging to the official age group corresponding to the given level of education. | | | |
| 11 | Share of VET students in upper secondary education (ISCED level 3) (%) | Total number of students enrolled in vocational programmes at a given level of education (in this case, upper secondary), expressed as a percentage of the total number of students enrolled in all programmes (vocational and general) at that level. | | | |
| 12 | Low achievement in reading, maths and science – PISA (%) | Low achievers are the 15-year-olds who are failing to reach level 2 on the PISA scale for reading, mathematics and science. | | | |
| 13 | Activity rate (aged 15+) (%) | The activity rate is calculated by dividing the active population by the population of the same age group. The active population (also called 'labour force') is defined as the sum of employed and unemployed people. The inactive population consists of all people who are classified as neither employed nor unemployed. | | | |
| 14 | Inactivity rate (aged 15+) (%) c | The inactivity/out of the labour force rate is calculated by dividing the inactive population by the population of the same age group. The inactive population consists of all people who are classified as neither employed nor unemployed. | | | |
| 15 | Employment rate (aged 15+) (%) | The employment rate is calculated by dividing the number of employed people by the population of the same age group. Employed people are all people who worked at least one hour for pay or profit during the reference period or were temporarily absent from such work. If a different age group is used, this should be indicated. | | | |
| 16 | Employment rate by educational attainment (aged 15+) (%) | The employment rate is calculated by dividing the number of employed persons by the population of the same age group. Employed persons are all persons who worked at least one hour for pay or profit during the reference period or were temporarily absent from such work. If a different age group is used, this should be indicated. Educational levels refer to the highest educational level successfully completed. Three levels are considered: Low (ISCED level 0–2), Medium (ISCED level 3–4) and High (ISCED 1997 level 5–6, and ISCED 2011 level 5–8). | | | |
| 17 | Employment by sector (%) | This indicator provides information on the relative importance of different economic activities with regard to employment. Data are presented by broad branches of economic activity (i.e. Agriculture/Industry/Services) based on the International Standard Industrial Classification of All Economic Activities (ISIC). In Europe, the NACE classification is consistent with ISIC. | | | |
| 18 | Incidence of self- employment (%) | The incidence of self-employment is expressed by the self-employed (i.e. employers + own-account workers + contributing family workers) as a proportion of the total employed. | | | |
| 19 | Incidence of vulnerable employment (%) | The incidence of vulnerable employment is expressed by the own-account workers and contributing family workers as a proportion of the total employed. | | | |



| 20 | Unemployment rate (aged 15+) (%) | The unemployment rate represents unemployed people as a percentage of the labour force. The labour force is the total number of people who are employed or unemployed. Unemployed people comprise those aged 15–64 or 15+ who were without work during the reference week; are currently available for work (were available for paid employment or self-employment before the end of the two weeks following the reference week); are actively seeking work, i.e. had taken specific steps in the four-week period ending with the reference week to seek paid employment or self-employment, or had found a job to start later (within a period of, at most, three months). |
|----|---|--|
| 21 | Unemployment rate by educational attainment (aged 15+) (%) | The unemployment rate represents unemployed people as a percentage of the labour force. The labour force is the total number of people who are employed or unemployed. Unemployed people comprise those aged 15–64 or 15+ who were without work during the reference week; are currently available for work (were available for paid employment or self-employment before the end of the two weeks following the reference week); are actively seeking work (had taken specific steps in the four-week period ending with the reference week to seek paid employment or self-employment, or had found a job to start later (within a period of, at most, three months)). Educational levels refer to the highest educational level successfully completed. Three levels are considered: low (ISCED level 0–2), medium (ISCED level 3–4) and high (ISCED 1997 level 5–6, and ISCED 2011 level 5–8). |
| 22 | Unemployment rate (aged 15-24) (%) | The unemployment rate represents unemployed people as a percentage of the labour force. The labour force is the total number of people who are employed or unemployed. Unemployed people comprise those aged 15–24 who were without work during the reference week; are currently available for work (were available for paid employment or self-employment before the end of the two weeks following the reference week); are actively seeking work, i.e. had taken specific steps in the fourweek period ending with the reference week to seek paid employment or self-employment, or had found a job to start later (within a period of, at most, three months). |
| 23 | Proportion of people aged 15–24 not in employment, education or training (NEETs) (%) | The indicator provides information on young people aged 15–24 who meet the following two conditions: first, they are not employed (i.e. unemployed or inactive according to the ILO definition); and second, they have not received any education or training in the four weeks preceding the survey. Data are expressed as a percentage of the total population of the same age group and gender, excluding the respondents who have not answered the question on participation in education and training. |
| 24 | Participation in training/lifelong learning (% aged 25-64) | Participants in lifelong learning refers to persons aged 25–64 who stated that they received education or training in the four weeks preceding the survey (numerator). The denominator is the total population of the same age group, excluding those who did not answer the question on participation in education and training. The information collected relates to all education or training, whether or not it is relevant to the respondent's current or possible future job. If a different reference period is used, this should be indicated. |
| 25 | Human Development Index | The index is a summary measure of average achievement in key dimensions of human development: a long and healthy life, being knowledgeable and have a decent standard of living. |



ABBREVIATIONS

| ANETI | Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant |
|----------|---|
| ATFP | Agence tunisienne de la formation professionnelle |
| BERD | Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement |
| CENAFIFF | Centre national de formation de formateurs et d'ingénierie de formation |
| CNFCPP | Centre national de formation continue et de promotion professionnelle |
| CNQ | Classification nationale des qualifications |
| CSC | Contrat de service civil |
| EFP | Emploi et formation professionnelle |
| INS | Institut National des Statistiques |
| MEFP | Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle |
| NEET | Not in Employment, Education or Training |
| ONEQ | Observatoire national de l'emploi et des qualifications |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PAMT | Programmes actifs du marché du travail |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| TIC | Technologies de l'information et de la communication |
| UE | Union Européenne |



LIST OF REFERENCES

Banque Africaine de Développement, Perspectives économiques en Afrique, 2023, perspectives economiques en afrique pea 2023 - points saillants.pdf (afdb.org)

Banque Mondiale, BULLETIN DE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE Migration dans un contexte économique complexe Automne 2023, World Bank Document

Dr Lucia Corball, Hannah Rowett, Tomas Lievens (Genesis Analytics) et Dr Marwen Hkiri, for UNICEF, *Analyse budgétaire : Education, période 2010-2021, 2021*, accessed at: <u>UNICEF</u> <u>Tunisie Note Budgetaire Education Mai 2022.pdf</u> (gbo.tn)

Carnegie Endowment for International Peace, *Tunisia Facing Increasing Poverty and Regional Inequalities* 2021, article, accessed at: <u>Tunisia Facing Increasing Poverty and Regional Inequalities</u> - Carnegie Endowment for International Peace

Chelbi, Ali, *Work-based learning in Tunisia*, report drafted for the European Training Foundation (ETF), Tunis, April 2017, unpublished.

Commission Européenne, Mémorandum d'entente UE-Tunisie (europa.eu), juillet 2023

DCAF Tunisie, Centre pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité, Genève, *New Tunisian Constitution*, 17th August 2022, accessed at: <u>Décret Présidentiel n° 2022-691 du 17 août 2022, portant promulgation de la Constitution de la République tunisienne | DCAF Tunisie (legislation-securite.tn)</u>

DCAF Tunisie, Centre pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité, Genève, *New Electoral law*, 15th September 2022, accessed at <u>Décret- loi n° 2022-55 du 15 septembre 2022, portant modification de la loi organique n° 2014-16 du 26 mai 2014, relative aux élections et aux référendums | DCAF Tunisie (legislation-securite.tn)</u>

Dr. Manel Dridi, University of Tunis ElManar, *Tunisia is facing increasing poverty and inequalities*, article in Carnagie Endowement for International Peace, 2021, accessed at: <u>Tunisia Facing Increasing</u> Poverty and Regional Inequalities - Carnegie Endowment for International Peace

Economic Research Forum, *Extending Social Protections to Tunisia's Informal Workers*, policy brief n. 85, July 2022, <u>1659273259_653_833071_pb85.pdf</u> (erf.org.eg)

European Training Foundation (ETF), *Quality Assurance fiche*, 2021a, accessed at: <u>QA 2021 SEMED Tunisia fiche_FR_EN_MBA (europa.eu)</u>

European Training Foundation (ETF), *Skills and Migration Country fiches*, 2022a, etf skills and migration country fiche tunisia 2021 en 1.pdf (europa.eu)

European Training Foundation (ETF), NQF inventory, Tunisia, 2022b.

<u>European Training Foundation (ETF), Skills mismatch measurement in ETF partner countries, summary, 2022c</u>

European Training Foundation (ETF), *Policies for Human Capital Development Policies in Tunisia*, 2021b, https://www.etf.europa.eu/en/publications-and-resources/publications/trp-assessment-reports/tunisia-2021

Ferchichi, Kamel, *Interview with Khaled Ben Yahia, General Director of ATFP,* published in La Presse on 17 March 2019, quoted in European Training Foundation "Policies for Human Capital Development in Tunisia", 2021

Gestion du Budget par Objectifs (GBO), *Le projet annuel de performance au titre de l'année 2022 La mission Emploi et Formation Professionnelle*, 2022, accessed at: PAP-2022 Emploi fr.pdf (gbo.tn)

Government of Tunisia, *Decree 2009-2139*, of 8th July 2009, on the national classification of qualifications, July 2009



Government of Tunisia, Decree 2021-21 of 28 December 2021, on finance law, December 2021

Human Rights Watch, *World Report 2022, Tunisia, 2022.* Accessed at: World Report 2022: Tunisia | Human Rights Watch (hrw.org)

Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), *L'impact du coronavirus sur l'économie tunisienne*, Tunis, March 2020, accessed at: <u>L'Impact-du-Coronavirus-sur-l'Economie-Tunisienne – IACE</u>

Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), *Mesure d'impact de la propagation de la pandémie* (COVID-19) sur l'emploi, Tunis, April 2020, accessed at: Mesure d'Impact de la Propagation de la Pandémie (COVID-19) sur l'Emploi – IACE

International Labour Office (ILO), *Women and men in the informal economy: A statistical picture*, ILO, Geneva, 2018, accessed at: wcms_626831.pdf (ilo.org)

Ministry of Employment and VET, *Strategie Nationale de l'Emploi*, accessed on 8 november 2022 at: <u>Stratégie nationale pour l'emploi | MEFP</u>

ONEQ (Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications) and Ministry of Employment and VET, La Formation Professionnelle en Chiffres, June 2020, accessed at: <u>La formation professionnelle en</u> chiffres (emploi.gov.tn)

World Bank, *Tunisia Economic Monitor – Navigating the crisis during uncertain times*, summer 2022a, accessed at: World Bank Document

World Bank, *Tunisia Systematic Country Diagnostic*, November 2022, 2022b, accessed at: <u>World Bank Document</u>

